LES ÉCONOMIES PRIMAIRES

La sylviculture

La forêt couvre près de 5 700 hectares du territoire de CapAtlantique la Baule-Guérande Agglo, soit 14 % de sa superficie. Ce caractère forestier est nettement moins célèb emblématique que les marais salants qui ne couvrent pourtant que 2 200 hecta

La forêt du territoire, une ressource incontourna

La forêt est composée principalement de boisements feuillus (chênes pédonculés) ou mixtes (feuillus – résineux).

Les boisements résineux sont principalement situés le long du littoral, et essentiellement composés de pin maritime, comme à Pen Bron à La Turballe.

Il y a, sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, une ressource forestière intéressante pour la filière bois, l'accroissement naturel à lui seul représentant 40 000 m^3 de bois. Cependant, le manque de dynamisme dans la gestion influe fortement sur la qualité des bois et sur leurs débouchés possibles.

Pourtant le besoin de la filière existe, estimé entre 800 et 900 000 m^3 en région Pays de la Loire, et notamment sur le chêne, qui représente pourtant 1/3 des bois sur pieds de la région.

En parallèle, le développement du bois énergie a créé un fort besoin sur le territoire, estimé à plus de 26 000 tonnes de bois / an.

De nombreux professionnels sont présents sur le territoire ou à proximité immédiate :

- **5** exploitants forestiers,
- **4** scieries,
- **9** entreprises de négoce de bois de chauffage,
- **120** entreprises de charpente et menuiserie.

Il apparait donc opportun d'améliorer les peuplements pour valoriser la ressource locale, tout en prenant en compte les autres fonctions de la forêt (stockage carbone, paysage, randonnée, biodiversité, chasse, …). Cette amélioration des peuplements nécessite un travail d'animation et d'accompagnement des propriétaires par des professionnels, la forêt étant essentiellement privée. Cet accompagnement permettrait d'inciter les propriétaires à s'engager dans une gestion durable de leurs parcelles forestières grâce à des documents de gestion durable.

Vers une Charte Forestière de Territoire

D'après les enquêtes menées en 2018 auprès des propriétaires, des communes, mais aussi de nombreux acteurs de la filière et usagers de la forêt, les conditions sont réunies pour mettre en place une Charte Forestière de Territoire, qui permettra de mener une animation locale visant à accompagner la filière bois locale dans un souci de développement durable mais aussi de multifonctionnalité de la forêt.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo s'est donc lancée dans l'élaboration de cette **Charte Forestière de Territoire (CFT)**, accompagnée en cela, par le **centre national de la propriété forestière Bretagne - Pays de la Loire**, entre 2019 et 2022, grâce à des financements de la **région Pays de la Loire et de l'Union Européenne (FEADER)**.

Après 9 réunions rassemblant plus de 30 structures au sein de divers groupes de travail, le comité de pilotage a validé le projet de Charte Forestière le 20 juin 2022 et elle a été approuvée le 15 décembre 2022. Elle sera suivie par un comité de pilotage regroupant élus, représentants de la filière bois, des propriétaires, des usagers, …

De nombreux propriétaires vont être rencontrés et leurs attentes recueillies pour mettre en place un programme d'actions à travers la CFT.

Des actions en test

Des actions ont d'ores et déjà été menées comme actions-pilotes :

- **regroupement de coupes entre propriétaires pour améliorer le prix de vente des bois sur pied ;**
- **élaboration d'un plan de gestion des propriétés forestières de chaque commune, soit environ 125 ha à l'échelle du territoire.**

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80